## ANNEXE 2 : DEMANDE D’ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

Vous êtes titulaire d’un diplôme ou d’un titre de formation délivré dans un autre État que la France et vous demandez son équivalence.

Afin de permettre à l’administration de statuer, vous voudrez bien remplir avec précision ce document, qu’il vous incombe de joindre à votre dossier d’inscription accompagné d’une copie du diplôme en langue originale ainsi qu’une traduction en français certifiée par un traducteur agréé des rubriques figurant sur ledit diplôme.

Le service organisateur du concours vous avisera de la décision prise.

**Concours pour le recrutement de directeur de recherche de deuxième classe – session 2024**

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date de clôture des inscriptions : Session :

Service organisateur du concours :

État où a été obtenu le diplôme :

Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date – niveau) :

Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, conventionné, organisme professionnel) :

Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :

Durée de la formation :

Fait à , le

Signature